Dossier de demande d'aide à l'investissement Plan d'aide à l'investissement 2023

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

Département	Année de	
d'implantation	dépôt	
du demandeur	du dossier	
	2023	
	d'implantation	

Nom de l'établissement :

Ce dossier est à renvoyer à l'Agence Régionale de Santé de la région d'implantation de l'établissement.



ATTESTATION PREALABLE

Je, soussigné, représent	ant légal de,					
∟e cas échéant, si le maître d'ouvrage de l'opération d'investissement n'est pas le gestionnaire de l'établissemen oncerné)						
Et je, soussigné, maître d'ou	uvrage de l'opération d'investissement à mener,					
	S) une aide à l'investissement d'un montant de€ dans le blissements et services pour personnes handicapées au titre du sier ci-après.					
	de déclare que ce dernier est en règle au ales ainsi que des cotisations et paiements y afférents.					
·	ations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble uprès d'autres financeurs publics, ainsi que la mesure de l'impact					
·	avant que la décision d'attribution d'une aide à l'investissement on explicite du Directeur Général de l'ARS, en référence aux					
Date :						
	Nom, signature et cachet du représentant légal de l'entité gestionnaire,					
	(Le cas échéant) Nom, signature et cachet du représentant légal de l'entité maître d'ouvrage					

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

1. Pièces nécessaires pour déclarer le dossier éligible à fournir à l'ARS de la région :

Pièces obligatoires :

- 1- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'établissement subventionné, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire
- 2- Si le maître d'ouvrage de l'opération d'investissement n'est pas le gestionnaire de l'établissement concerné, joindre le bail ou contrat liant les deux parties
- 3- Pour les établissements publics : délibération du conseil d'administration approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé
- 4- Annexes 2, 5, 6, 7, 8 et 10 de l'arrêté du 22 octobre 2003 (PPI)
- 5- Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles
- 6- Plan de situation, plan cadastral et plan de masse des travaux
- 7- Si financement par crédit bail : projet de contrat
- 8- Dossier technique incluant le programme technique détaillé, le cas échéant contrat de maîtrise d'œuvre signé, le cas échéant esquisse ou plans à un stade plus avancé

Pièces facultatives si l'ARS en dispose déjà par ailleurs :

- 9- Pour les associations : copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture ainsi que les statuts
- 10- Pour les sociétés commerciales : extrait Kbis, inscription au registre du commerce ainsi qu'un tableau précisant sur les 3 dernières années les aides attribuées par des personnes publiques
- 11- Arrêté d'autorisation de l'établissement sollicitant la subvention

2. Pièces nécessaires pour le versement de l'aide à l'investissement à fournir à l'ARS :

- 12- IBAN original (en cas de trésorerie générale, joindre une attestation de la trésorerie faisant apparaître le nom du titulaire du compte)
- 13- Pièces comptables à fournir : derniers bilans (comptables et financier) et comptes de résultats approuvés et rapport du commissaire aux comptes/rapport de gestion du receveur
- 14- L'acte juridique engageant les travaux, pour le premier versement.
- 15- Le bordereau récapitulatif des factures acquittées correspondant à 50 % du coût total des travaux, visé par le maître d'œuvre et certifié par le maître d'œuvrage et le comptable, pour le 2nd versement.
- 16- L'attestation définitive de fin de travaux et le bordereau récapitulatif des factures acquittées correspondant au coût total des travaux, visé par le maître d'œuvre et certifié par le maître d'ouvrage et le comptable, pour le versement du solde.

FICHE D'IDENTITÉ

Compléter les trois rubriques :

NOM DE L'ENTITE MAÎTRE D'OUVRAGE :	
Adresse :	
全 E-ı	mail:
Statut de l'entité :	
Représentant légal :	
Type de bail liant le maitre d'ouvrage et le gestionnai	ire :
NOM DE L'ENTITÉ GESTIONNAIRE :	
Adresse :	
	mail :
•	
Qualité :	
N° de déclaration d'existence :	
Date de déclaration :	
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :	
Adresse :	
≅ E-I	Mail :
Directeur :	
N° FINESS juridique :	
N° FINESS géographique :	
Date du dernier arrêté d'autorisation :	
Capacité totale autorisée :	
Date de signature de la convention tripartite :	
PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER ET Q	UALITÉ :
	QUALITE :
	FAX:
E-MAIL :	

A.DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Nature de l'activité poursuivie par l'établissement

2. Activités concernées par l'opération d'investissement

Places	Capacité totale de l'établissement		Capacité touchée par l'opération d'investissement	
	Autorisée	Installée	Places à moderniser	Places à créer
Internat				
Semi internat				
Externat				
SSIAD				
AUTRES : (préciser)				
TOTAL				

Chambres:

Nombre	de	chambres	individuelles:	

- Nombre de chambres doubles :
- Nombre de chambres supérieures à 2 lits :
- Nombre de chambres doubles ou + à individualiser concernées par l'opération d'investissement :

3. Description qualitative de l'opération d'investissement

Ci-dessous, synthétiser les principaux éléments.

- 1- Présentation de l'opération (nature, localisation dans la cité¹,, historique et enjeux)
- 2- Avis et implication du CVS (conseil de la vie sociale) dans le projet
- 3- Environnement, respect des règles d'accessibilité, insertion rurale ou urbaine, desserte des transports
- 4- Ouverture sur l'extérieur (organisationnelle et/ou architecturale)
- 5- Périmètre du projet CNSA dans l'opération d'ensemble

¹ Une attention particulière sera portée sur la pertinence des projets et leur place dans le maillage local, dans l'intérêt des résidents, des familles et de l'aménagement des territoires. Une attention particulière sera apportée à l'insertion dans la cité c'est-à-dire à la localisation des bâtiments dans les secteurs les plus centraux,(...).

4- C	pportunité	et faisabilité	de l'o	pération,	contraintes
------	------------	----------------	--------	-----------	-------------

5- Besoins et exigences essentielles que doit satisfaire l'opération (exigences de qualité et de confort du projet (Qualité d'usage des locaux, Démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), durabilité de l'investissement, Caractère remarquable du projet ...))

6- Performances énergétiques :

La réglementation impose une réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire, en appliquant l'une des deux méthodes présentées à l'article L 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation :

- réduire sa consommation énergétique de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050 par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010 ;
- ou pour les nouveaux bâtiments tertiaires, atteindre un niveau de consommation d'énergie fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.

Démarches engagées pour répondre aux objectifs de la loi Elan :

Quelles mesures sont mises en place pour améliorer la performance énergétique des bâtiments ?
Quels équipements performants ont installés ? Quels dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils sont mis en place ?
Quelles sont les modalités d'exploitation de ces équipements ?
Quelles actions sont mise en œuvre pour adapter les locaux à un usage économe en énergie et améliorer le comportement des occupants ?

4. Caractéristiques du projet d'investissement

7	Mode de dévolution :		
	CONCEPTION-REALISATION		
	CONTRAT DE PARTENARIAT		
	MARCHE GLOBAL		
	LOI MOP		
	VEFA		
	CPI		
	AUTRES	Préciser:	

7	Procédure choisie :					
Maitrise d'usage ou équivalent :						
	Assurée par un prestataire extérieur à l'établissement					
	Assurée en interne par l'établissement					
	Autre Préciser:					
	Indiquer qui a participé à la conception du projet :					
	- Résidents 🗌					
	- Salariés					
	- Aidants - Familles					
	- Habitants du quartier					
	- Partenaires locaux					
	Autres Préciser :					
M	Procédure choisie :					
	Maitrise d'ouvrage confiée à un mandataire					
	Assurée par le propriétaire avec assistance extérieure ou un conducteur d'opération (AMO)					
	Assurée par les propres moyens du propriétaire					
	Autre Préciser:					
7	<u>Divers</u> :					
	Intervention architecte bâtiments de France oui 🗌 non 🗌					
	Disponibilité du terrain : acquis Date ://					
	à acquérir Date prévisionnelle :// Date de compromis ://					
	mis à disposition Depuis le ://					
_						
2	Stade d'avancement des études :					
	 → Programme technique détaillé → Concours de maitrise d'œuvre achevé → date// → date// 					
	→ APS validé→ APD validé□date//					
	→ Permis de construire déposé □ date/					
	→ Permis de construire obtenu :→ Consultation des entreprises□ date//					

Natu	Nature des travaux :					
- 1	Nature des travaux (cocher les	cases correspondante	es):			
5.	Création d'établisseme Extension d'établisser Reconstruction d'établisser Restructuration d'établisser Restructuration d'établisse aux normes Etudes de faisabilité Descriptif technic	ment : sur site [lissement : sur site [lissement	sur autre site sur autre site			
De	escription de l'opération	Surfaces totales avant l'opération d'investissement	Surfaces totales après l'opération d'investissement	Dont Restructuration	Dont Construction neuve	
Surface	dans œuvre (SDO) globale	m²	m²	m²	m²	
- (dont projet éligible CNSA	m²	m²	m²	m²	
Superfic	i le projet éligible CNSA corre ie au lit et/ou place : (surface/nb projet éligible CNSA (Source : MAINH) La surface dans œuvre est égale à partir du nu intérieur des façad	o de lit et/ou place)	m² SDO			
SDO	La SDO comprend les circulation d'étages intérieurs et extérieurs, techniques).					
1. Remplir - Date pr	ESCRIPTION Calendrier prévis le calendrier en mois et année (révisionnelle de lancement des t prévisionnelle de fin de travaux révisionnelle de mise en service	sionnel déta (mm/aaaa) ravaux :	illé de réalis			
- Date pi	revisionnelle de mise en service	·				

2. Plan de financement prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues (TDC) en valeur finale estimée (VFE)

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT
COUT TRAVAUX TDC	€	€	AIDE A L'INVESTISSEMENT CNSA 2023 (DEMANDE VIA CE DOSSIER)	€
DONT COUT PROJET ELIGIBLE CNSA	€	€	AIDE A L'INVESTISSEMENT CNSA: 2021 (OBTENU) 2022 (OBTENU) 2024 (EN DEMANDE)	
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	€	€	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	€
ASSURANCES	€	€	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ISSUE DE LA TARIFICATION	€
PROVISIONS POUR ALEAS	€	€	REGION	€
PROVISIONS POUR REVISIONS DE PRIX	€	€	DEPARTEMENT	€
COUT MOBILIER	€	€	COMMUNE	€
COUT FONCIER	€	€	FONDS EUROPEENS	€
COUT AUTRES: (PRECISER)	€	€	PLS AGREMENT OBTENU : OUI NON	€
			EMPRUNTS AUPRES DES ORGANISMES BANCAIRES: O MONTANT O DUREE O TAUX	€ %
			ORGANISME: CREDIT-BAIL: OMONTANT ORGANISME:	€
			TVA RECUPEREE (INCLURE TVA DEDUCTIBLE ET FCTVA)	€
			CPER (HORS CNSA)	€
			AUTRES: (PRECISER)	€
TOTAUX	€	€	TOTAUX	€

Coût du m² SDO construit TDC de l'opération éligible CNSA : €/m² HT et €/m² TTC [Montant des travaux projet éligible CNSA TTC/SDO projet CNSA]
> Dont en restructuration : €/m² HT et €/m² TTC
> Dont en travaux neufs : €/m² HT et €/m² TTC
Rappel : la répartition du coût au m² du projet CNSA entre restructuration et travaux neufs est à déterminer par la maitre d'œuvre e doit être égale au coût m² SDO construit.
Coût de l'opération éligible CNSA à la place :
Calcul de la dépense subventionnable : (Détailler les calculs :
 sont compris dans la dépense subventionnable : travaux, prestation intellectuelles, divers aléas, assurances et révisions ne sont pas compris dans la dépense subventionnable le mobilier et le foncier les coûts aux m² plafond sont : 2100 € TDC au m² hors taxes (HT) de surface dans œuvre (SDO) pour des travaux de restructuration 2800 € TDC au m² hors taxes (HT) de surface dans œuvre (SDO) pour les travaux neufs

Impact de l'opération d'investissement sur le budget de fonctionnement *(champ obligatoire)* :

Budget de fonctionnement actuel :	€		
	Avec subvention CNSA	Sans subvention CNSA	
Montant de la dotation aux amortissements supplémentaires dus à l'opération :	€	€	
Montant des frais financiers supplémentaires :	€	€	
Budget de fonctionnement à l'ouverture des locaux modernisés :	€	€	

Si le gestionnaire n'est pas propriétaire des locaux

Loyer actuel :	€/j	
	Avec subvention CNSA	Sans subvention CNSA
Loyer à l'ouverture des locaux créés/modernisés :	€/j	€/j

L'ANAP met à disposition un outil aidant au calcul de l'impact du projet d'investissement sur le prix de journée : http://www.anap.fr/publications-et-outils/outils/detail/actualites/outil-de-simulation-de-limpact-dun-investissement-sur-le-prix-de-journee-en-ehpad/.

Décomposition redevance immobilière Article R353-18 du code de la Construction et de l'Habitation

DECOMPOSITION	REDEVANCE FORFAITAIRE ACTUELLE		PROPOSITION		
DECOMPOSITION	ASSIETTE	INDEXATION	ASSIETTE	INDEXATION	PROPOSITION
Charges afférentes à l'ensemble des dépenses liées à l'investissement		Aontant global IRL	Montant TDC	Sans objet	valeur définie préalablement à la réalisation des travaux et partage des gains éventuels ou surcoûts éventuels de travaux
Charges afférentes à l'ensemble des dépenses liées au financement de l'investissement			Frais financiers	Emprunt à taux fixe : sans objet Emprunt à taux variable : variation de l'indice	Partage des gains ou surcoûts éventuels d'indexation du crédit - Capital emprunté, taux d'emprunt(s), durée d'emprunt(s)
Frais généraux			x % du montant TDC	IRL	Fixe (gestion adm.) + x % du montant TDC
PCRC	Montant global		x % du montant TDC	ICC	Pour travaux à hauteur de 25 % de l'investissement / 15 ans d'exploitation (réfection 2nd œuvre, équipements sanitaires, électricité, équipements cuisine, divers): 1,1 % du coût TDC /an BT 50 (du 01/2019 à 01/2022: ICC: + 13 % / BT 50: +8,5 %)
Prime assurance			Sans objet	Sans objet	Facturé à l'euro
Taxe foncière sur les propriétés bâties			Sans objet	Sans objet	Facturé à l'euro

Signatures

Signature et identité du représentant légal de l'entité gestionnaire + Cachet Cachet (Le cas échéant) : Signature et identité du représentant légal de l'entité maître d'ouvrage +

www.cnsa.fr www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

